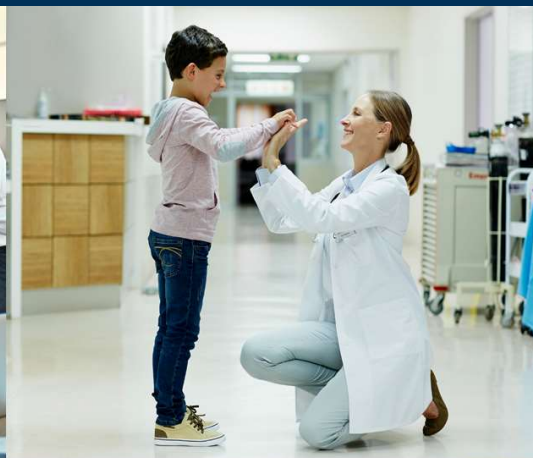


Assemblée Générale 2024

26 avril 2024



Ouverture de l'Assemblée Générale

Eric La Bonnardière
Président du Conseil de surveillance





Agenda

- Présentation du Groupe
- Résultats 2023 et 1^{er} trimestre 2024
- Gouvernance
- Rémunérations
- Rapports des Commissaires aux comptes
- Questions
- Vote des résolutions

Présentation du Groupe

Fabrice Barthélemy
Président du Directoire



Tarkett, leader mondial des revêtements de sol et des surfaces sportives

Chiffres de 2023

12 000
Collaborateurs

N°1
en vinyle
dans le monde

1.3M
m2 de revêtements de
sol vendus chaque
jour

34
Sites
industriels

8
Centres de
recyclage

3,4 milliards
d'euros de chiffre
d'affaires en 2023

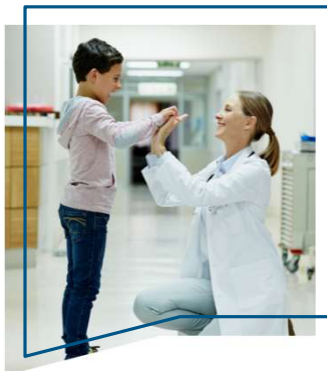
23
Laboratoires
de R&D



Nous fournissons à nos clients des produits adaptés à leurs besoins spécifiques



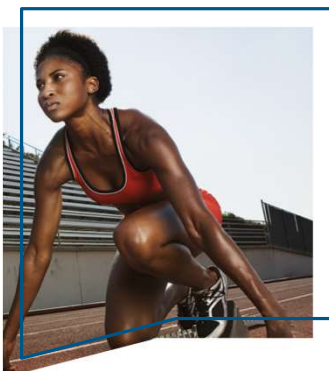
BUREAUX



SANTÉ ET SOINS AUX
PERSONNES ÂGÉES



ÉDUCATION



SPORT



RESIDENTIEL



HÔTELLERIE

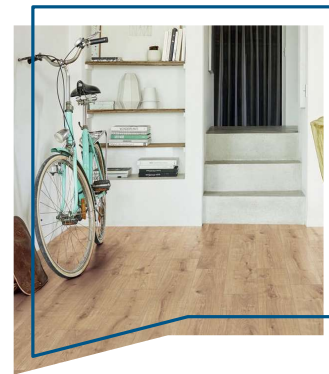
Nous offrons une large gamme de produits innovants



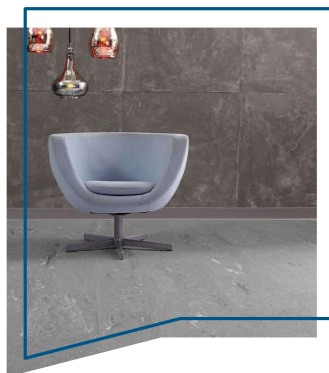
VINYLE &
LINOLEUM



MOQUETTE



PARQUET & STRATIFIÉ



ACCESSOIRES &
CAOUTCHOUC

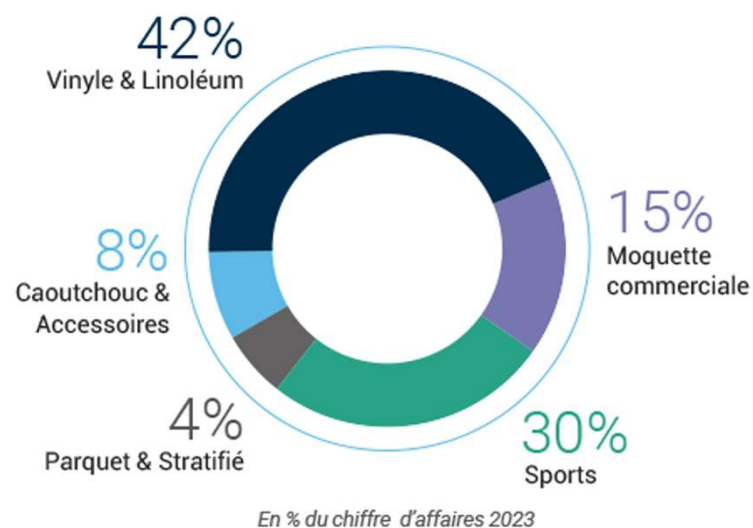


SURFACES SPORTIVES
INTÉRIEURES & EXTÉRIEURES

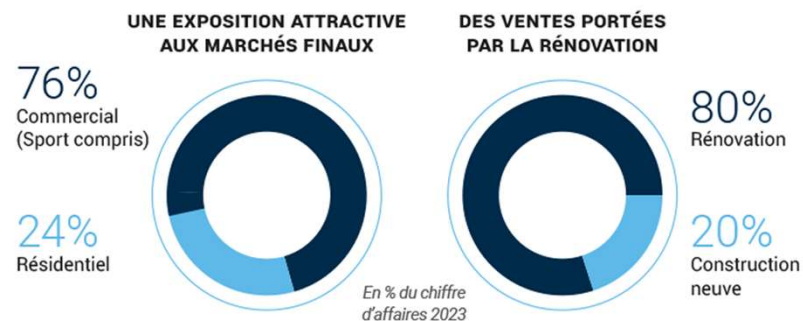
Un portefeuille de produits complet et une exposition attractive aux marchés finaux

Chiffres 2023

VENTES PAR CATÉGORIES DE PRODUITS



VENTES PAR DÉBOUCHÉS

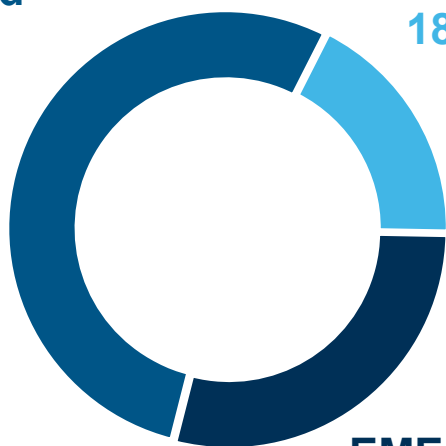


Un groupe mondial

En % du chiffre d'affaires 2023

VENTES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Amérique du Nord
(Sport compris)
53%

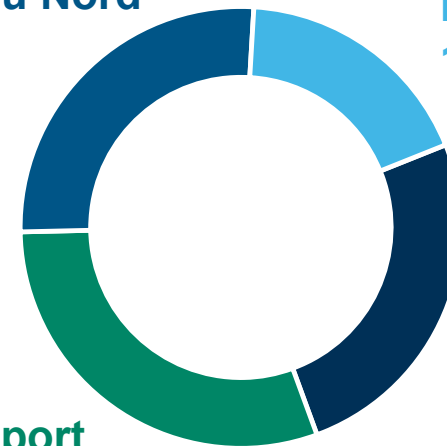


CEI et autres
18%

EMEA
(Sport compris)
29%

VENTES
PAR DIVISION

Amérique du Nord
26%



CEI, APAC &
LATAM
18%

EMEA
25%

Sport
30%

Notre plan stratégique **impact** 2027



**Donner à nos équipes performantes
les moyens de tenir notre promesse**



**Offrir à nos clients
une expérience de
premier ordre**



**Créer des produits et
services innovants**



**Être un leader en
matière de
développement
durable**

Notre leadership en matière de développement durable est reconnu par les principales agences de notation spécialisées



EcoVadis Médaille d'or

Tarkett s'est classé parmi les 2 % les plus performantes des 100 000 entreprises évaluées dans 175 pays.



A- score (leadership level) pour le climat

Tarkett publie son impact sur le climat via le CDP, plateforme mondiale de divulgation des données environnementales, qui évalue chaque année 23 000 entreprises.

WE SUPPORT



"Advanced Level" UN Global Compact

Premier fabricant de revêtements de sol à adhérer au Pacte mondial des Nations unies dès 2010.



DRIVING AMBITIOUS CORPORATE CLIMATE ACTION

Validation par SBTi des objectifs climat pour 2030

Objectifs scientifiques de réduction des émissions à court terme de Tarkett validés par l'initiative Science Based Targets.

Notre stratégie en faveur du climat et de l'économie circulaire

Nos objectifs pour 2030



-30 %
d'émissions
de CO₂ sur
l'ensemble de la
chaîne de valeur
(Par rapport à 2019)



30 %
de matériaux
recyclés dans
nos produits
(vs. 10%
en 2018)

Notre engagement en matière de développement durable : faire plus avec moins

En tant que fabricants et professionnels du secteur des revêtements de sol, nous avons un rôle clé à jouer. Nous voulons changer les règles en produisant mieux : concevoir des sols avec moins. Faire plus avec moins est notre engagement, notre mission et notre état d'esprit.

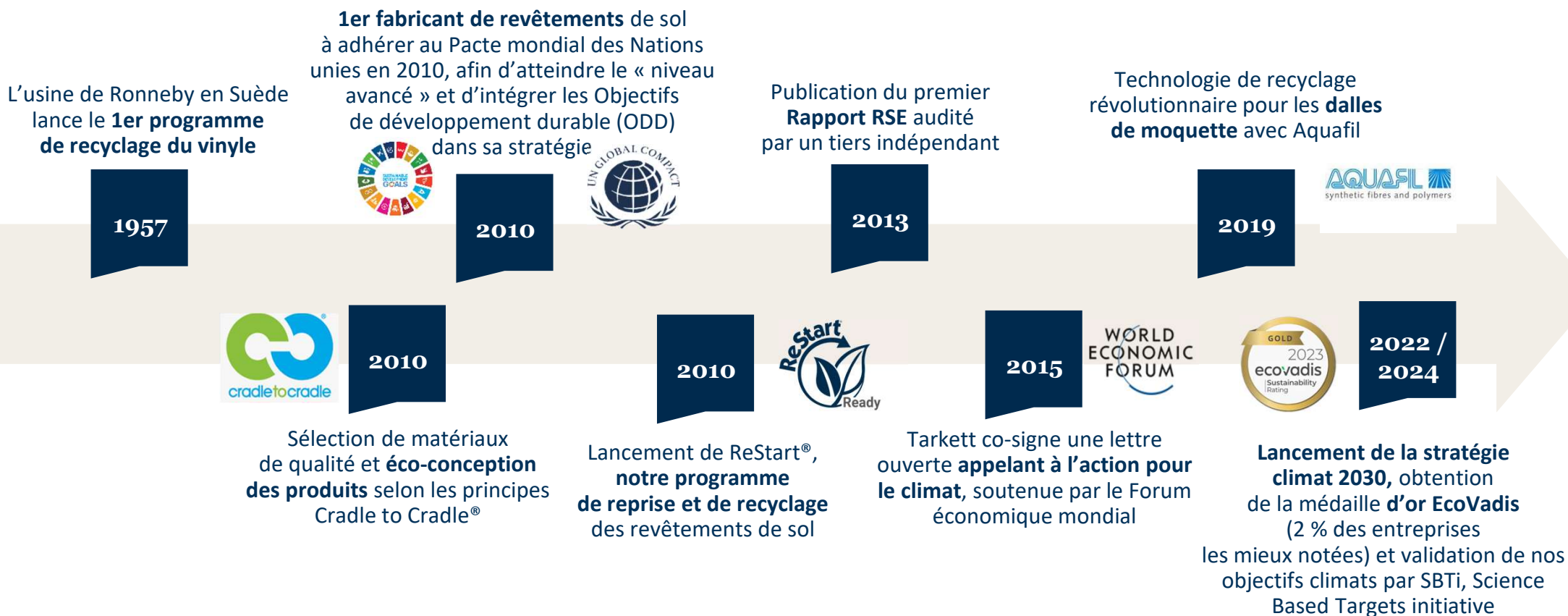
- **Moins de déchets**
- **Moins d'émissions**
- **Plus de bien-être**
- **Plus de preuves**

The way to better floors.

* *Vers de meilleurs revêtements de sol*

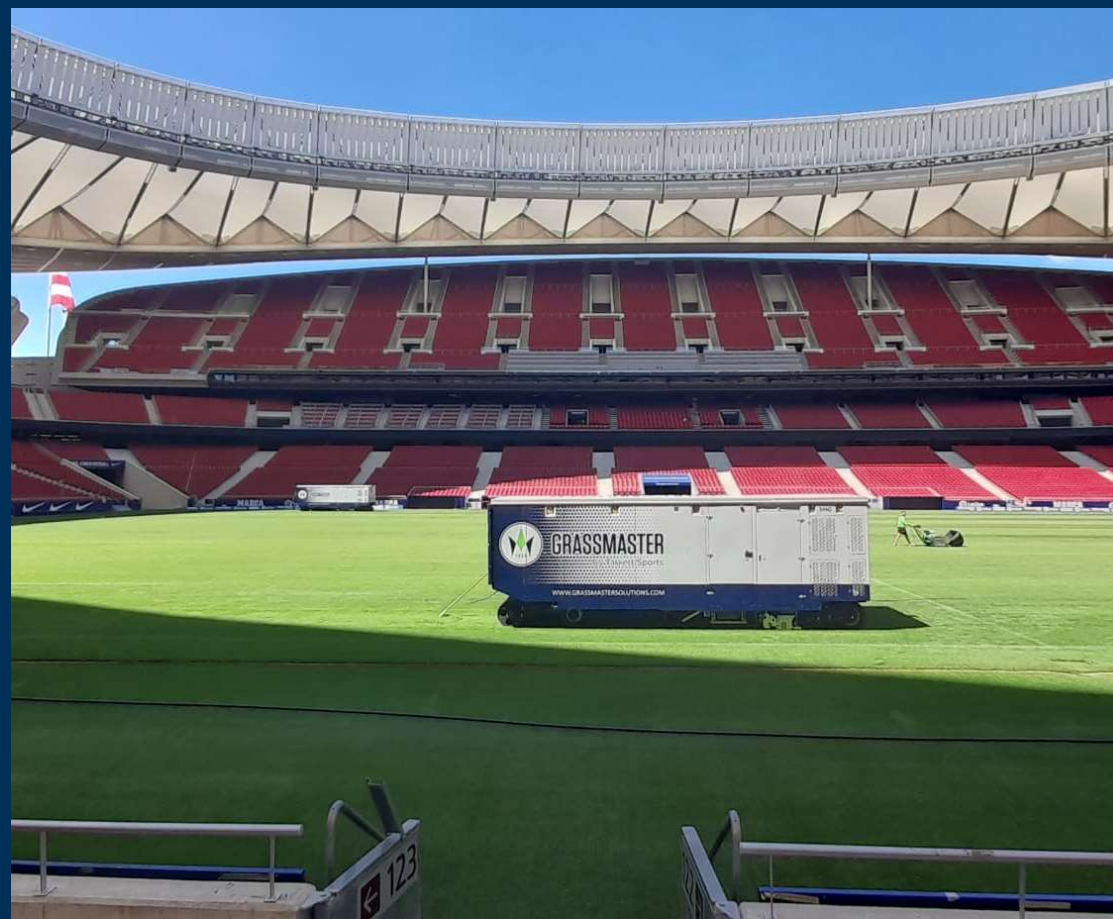
Tarkett - Assemblée Générale 2024

Pionniers en matière de développement durable depuis plus d'un demi-siècle



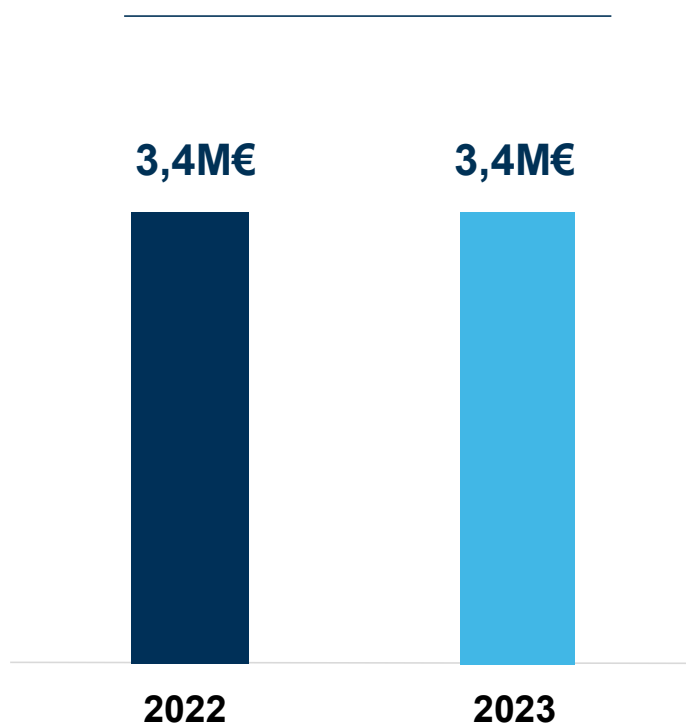
Résultats annuels 2023 & T1 2024

Raphaël Bauer
Directeur Financier

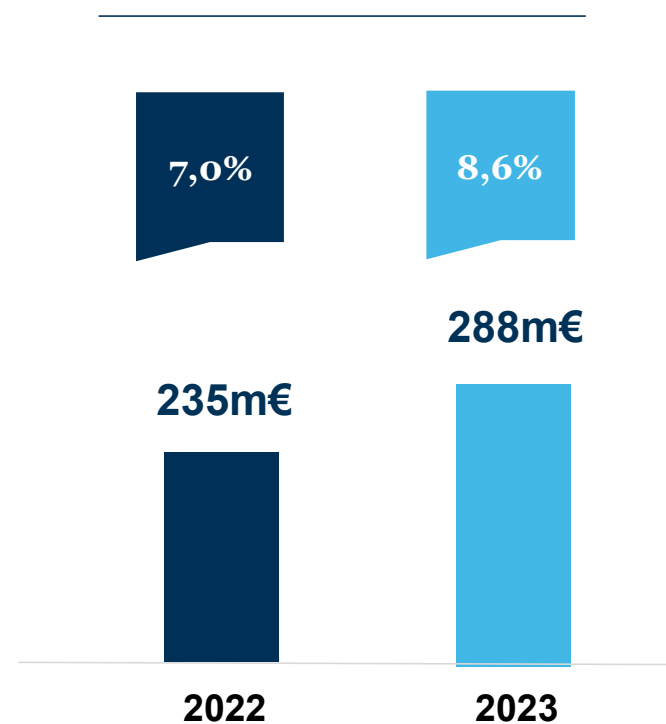


2023 Chiffre d'affaires et EBITDA Ajusté

Chiffre d'affaires: +0,1% vs. 2022



EBITDA Ajusté⁽¹⁾ et marge



(1) EBITDA Ajusté : exclut notamment les coûts de restructuration et des plans d'actions gratuites

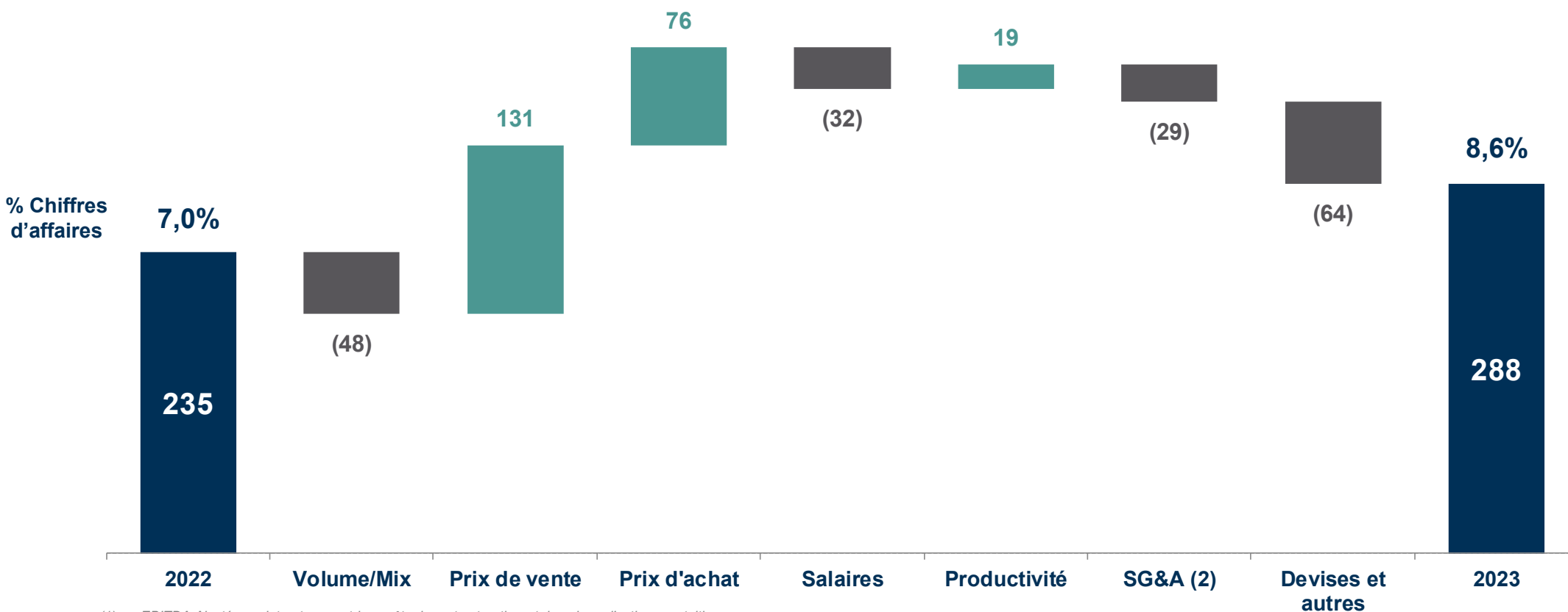
2023 Variation organique des ventes

Volume et prix de vente

	vs. 2022
EMEA	-5,5%
North America	-1,3%
CEI, APAC & LATAM	+5,9%
Sports	+20,2%
Total Groupe	+4,5%

Evolution de l'EBITDA Ajusté⁽¹⁾ 2022 - 2023

En millions d'euros



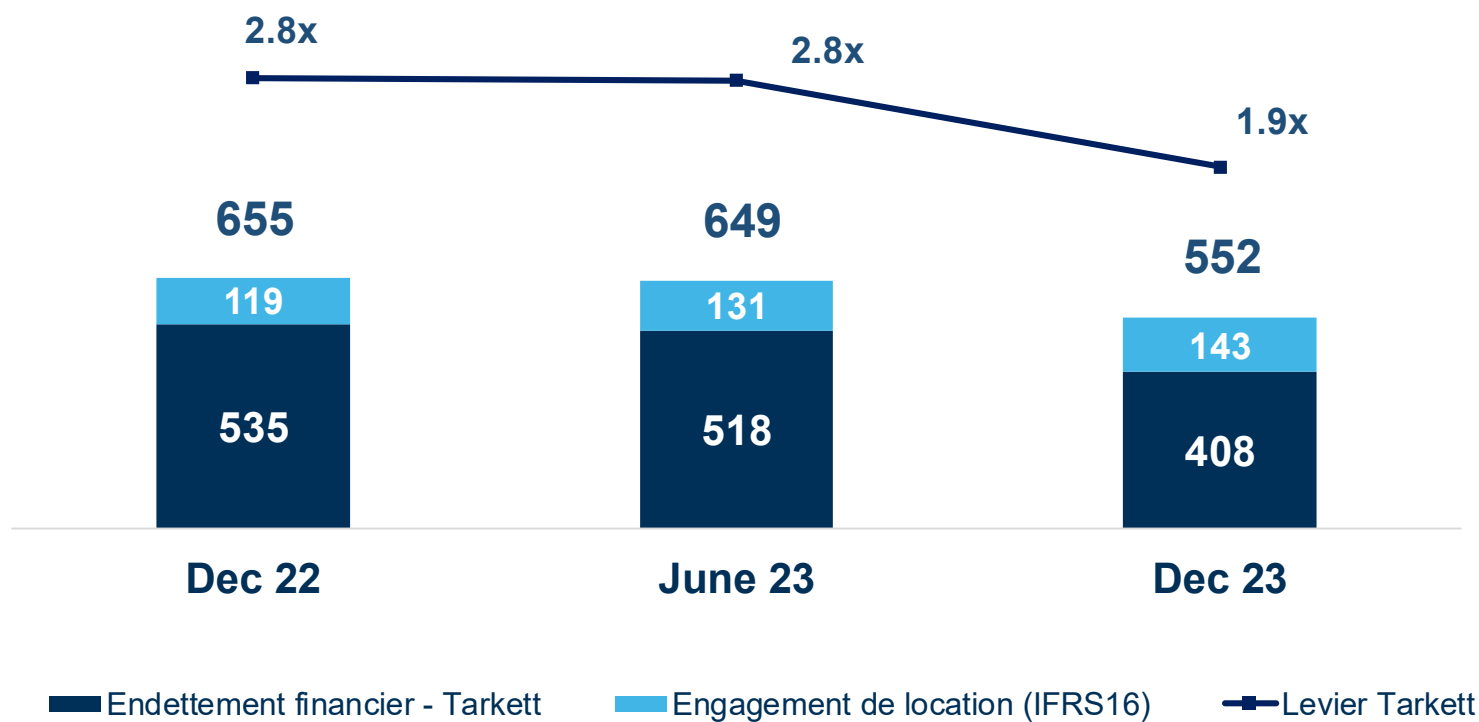
(1) EBITDA Ajusté : exclut notamment les coûts de restructuration et des plans d'actions gratuites

(2) SG&A : Selling, General and Administrative – Coûts de fonctions vente, marketing, R&D et administratives

Endettement financier net

Levier = Endettement net / EBITDA Ajusté

En millions d'euros



Chiffre d'affaires du T1 2024

- **Chiffre d'affaires en retrait organique de -2,7% par rapport au T1 2023**, dû principalement à la baisse des volumes en Europe et Amérique du Nord
- **Les prix de vente sont restés stables** sur le trimestre (-0,3%).
- **Le Sport continue de croître** à un rythme soutenu : +7,9% de croissance organique
- **En EMEA, le volume d'activité est en retrait** par rapport au T1 2023 compte tenu de la faiblesse persistante de la demande dans l'ensemble de la zone
- **En Amérique du Nord, l'activité résidentielle est toujours faible**, tandis que le commercial résiste bien et n'affiche qu'un léger retrait par rapport à l'année dernière
- **En CEI et en Asie, l'activité est stable ; l'Amérique Latine est en retrait**, pénalisée par une demande particulièrement faible

Gouvernance

Eric La Bonnardière
Président du Conseil de surveillance



Composition du Directoire



Fabrice Barthélemy

Membre du Directoire depuis 2008
Président du Directoire depuis 2018

Échéance du mandat : octobre 2025



Raphaël Bauer

Directeur Financier Groupe depuis 2017
Membre du Directoire depuis 2019

Échéance du mandat : octobre 2025

Composition du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance est composé de 13 membres dont 3 membres indépendants, 2 membres représentant les salariés et 2 censeurs.



Éric La Bonnardière
Président



Didier Deconinck
Vice-Président



Marine Charles
Membre du Conseil



Julien Deconinck
Membre du Conseil



Nicolas Deconinck
Membre du Conseil



Françoise Leroy
Membre du Conseil *



Tina Mayn
Membre du Conseil



Didier Michaud-Daniel
Membre du Conseil *



Sabine Roux de Bézieux
Membre du Conseil *



Caroline Tith
Membre du Conseil **



Philippe Willion
Membre du Conseil **



Bernard André Deconinck
Censeur



Claude Ehlinger
Censeur

Comité d'audit, des risques et de la conformité :

- > Françoise Leroy (Présidente) *
- > Sabine Roux de Bézieux *
- > Julien Deconinck

Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance :

- > Didier Michaud-Daniel (Président) *
- > Nicolas Deconinck
- > Françoise Leroy *

Comité RSE & Innovation :

- > Sabine Roux de Bézieux (Présidente) *
- > Nicolas Deconinck
- > Tina Mayn

* Membre indépendant

** Membre représentant les salariés désigné par le Comité Social et économique de Tarkett (CSE).

Activité du Conseil de surveillance en 2023

6
réunions

98 %
d'assiduité

Thèmes clés en 2023

- Informations financières 2023
- Gouvernance
- Assemblée Générale du 21 avril 2023
- Autorisation de rachat d'actions Tarkett détenues par Tarkett Participation (convention réglementée)
- Suivi de la situation géopolitique en Europe de l'Est
- Suivi des objectifs du plan stratégique 2023-2027

Activité des comités du Conseil de surveillance en 2023

**Comité d'audit, des risques
et de la conformité**

**5
réunions**

**93,3 %
d'assiduité**

**Comité des nominations,
des rémunérations
et de la gouvernance**

**4
réunions**

**100 %
d'assiduité**

Comité RSE et Innovation

**2
réunions**

**83,3 %
d'assiduité**

Proposition de nomination d'un nouveau membre et de renouvellement d'un mandat au sein du Conseil

Nomination



Marie Deconinck
Product Development Manager, Tarkett EMEA

Compétences et expertises clés :

Marketing et Digital	Connaissance du secteur et de l'industrie	RSE
----------------------	---	-----

Autres mandats détenus :

- Membre du Directoire de la Société d'Investissement Deconinck SAS (France)
- Directrice Générale de DDA SAS (France)
- Membre du Conseil d'Administration de Télémaque (France)

Renouvellement



Nicolas Deconinck – Membre du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance et Membre du Comité RSE et Innovation

1^{ère} nomination au sein du Conseil : 2015

Taux d'assiduité aux réunions : 100 %

Compétences et expertises clés :

Marketing et Digital	Connaissance du secteur et de l'industrie	RSE
Expérience à l'international	Financement et M&A	

Autres mandats détenus :

- Membre du Conseil de surveillance de Tarkett Participation SAS (France)
- Directeur Général de la Société d'Investissement Deconinck SAS (France)
- Président et administrateur de Demunich SAS (France)

Composition du Conseil de surveillance après l'Assemblée



Éric La Bonnardière
Président



Julien Deconinck
Vice-Président



Marine Charles
Membre du Conseil



Marie Deconinck
Membre du Conseil



Nicolas Deconinck
Membre du Conseil



Françoise Leroy
Membre du Conseil *



Tina Mayn
Membre du Conseil



Didier Michaud-Daniel
Membre du Conseil *



Sabine Roux de Bézieux
Membre du Conseil *



Caroline Tith
Membre du Conseil **



Philippe Willion
Membre du Conseil **



**Bernard André
Deconinck**
Censeur



Claude Ehlinger
Censeur

Comité d'audit, des risques et de la conformité :

- > Françoise Leroy (Présidente) *
- > Sabine Roux de Bézieux *
- > Julien Deconinck

Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance :

- > Didier Michaud-Daniel (Président) *
- > Nicolas Deconinck
- > Françoise Leroy *

Comité RSE & Innovation :

- > Sabine Roux de Bézieux (Présidente) *
- > Nicolas Deconinck
- > Tina Mayn

* *Membre indépendant*

** *Membre représentant les salariés désigné par le Comité Social et économique de Tarkett (CSE).*

Rémunérations

Didier Michaud-Daniel
Président du Comité des nominations,
des rémunérations et de la gouvernance



Rémunération 2023 de Fabrice Barthélemy – Président du Directoire

(vote « ex-post » – résolution n° 10)

Éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023	Montant ou valorisation comptable	Commentaires				
Rémunération fixe	700 000 €					
Rémunération variable	1 032 381 €	Critère	Minimum	Objectif cible	Maximum	Niveau de réalisation
		EBITDA	0	40%	80%	145%
		Cash flow opérationnel	0	30%	60%	200%
		Critères individuels	0	30%	30%	75%
		<p>Montant avant application du multiplicateur RSE (+5%) : 983 220 euros.</p> <p>Multiplicateur RSE introduit en 2023, basé sur des indices Sécurité & Diversité et sur un critère de réduction des émissions de gaz à effet de serre, pouvant faire varier le montant de la rémunération variable de -2% à +10%.</p>				
Rémunération exceptionnelle	319 300 €	<p>Afin de tenir compte de la priorité donnée à court terme à la maîtrise du <i>cash-flow</i> et de l'endettement, une rémunération exceptionnelle a été mise en place sur la période du premier semestre 2023, conformément à la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale du 21 avril 2023.</p> <p>Le levier d'endettement (dette nette / EBITDA) ayant été atteint, et même dépassé, à fin juin 2023, le montant à payer à Fabrice Barthélemy a été examiné par le Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance puis validé par le Conseil de Surveillance du 26 juillet 2023.</p>				
Actions de performance et autres plans de rémunération de long terme	0	Aucune action de performance n'a été attribuée à Fabrice Barthélemy en 2023, ni aucun autre instrument de rémunération de long terme.				
Régime de retraite supplémentaire	0	Aucune rente n'a été versée/attribuée à Fabrice Barthélemy en 2023 puisqu'il occupe toujours ses fonctions. La provision brute constituée par la Société en 2023 à ce titre s'élève à 290 951 euros.				
Valorisation des avantages en nature	2 276 €	Véhicule de fonction				

Rémunération 2023 de Raphaël Bauer – Membre du Directoire

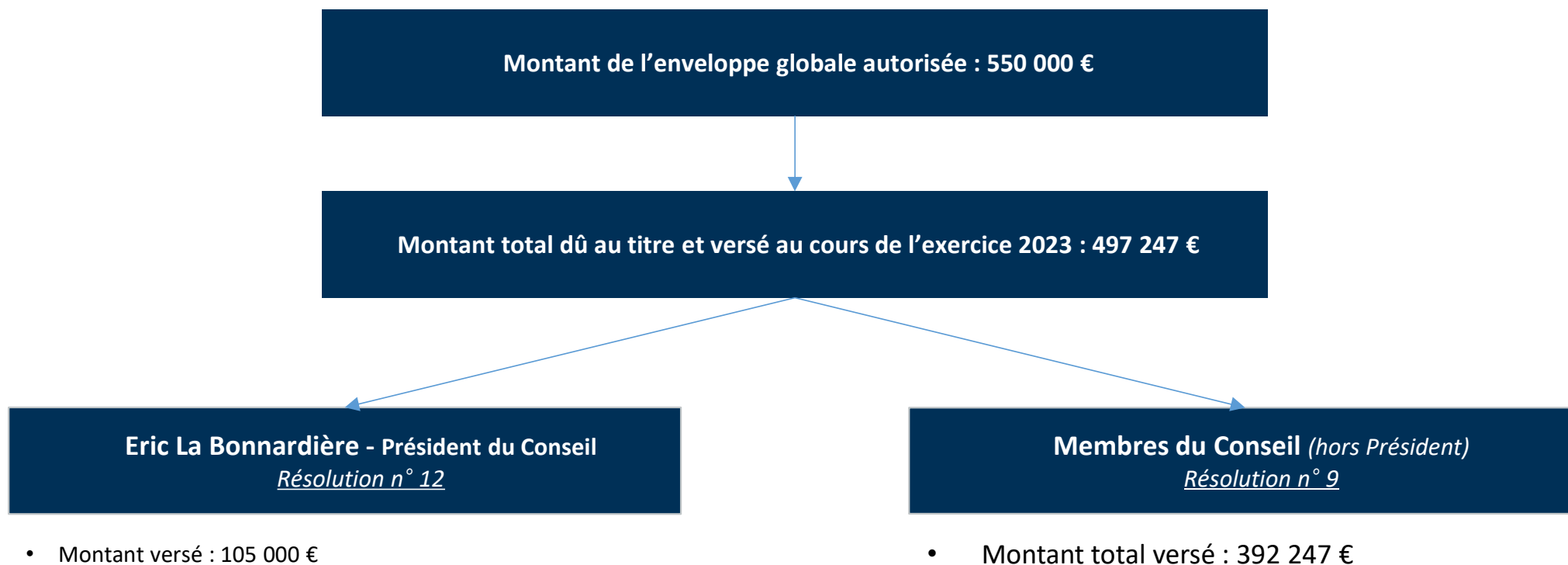
(vote « ex-post » – résolution n°11)

Éléments perçus par Raphaël Bauer à raison de son contrat de travail.
Il ne perçoit pas de rémunération dans le cadre de son mandat social.

Éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023	Montant ou valorisation comptable	Commentaires				
Rémunération fixe	272 000 €					
Rémunération variable	204 861 €	Critère	Minimum	Objectif cible	Maximum	Niveau de réalisation
		EBITDA	0	40%	80%	145%
		Cash flow opérationnel	0	30%	60%	200%
		Critères individuels	0	30%	30%	85%
		Montant avant application du multiplicateur RSE (+5%) : 195 106 euros. Multiplicateur RSE introduit en 2023, basé sur des indices Sécurité & Diversité et sur un critère de réduction des émissions de gaz à effet de serre, pouvant faire varier le montant de la rémunération variable de -2% à +10%.				
	9 008 €	Prime d'intéressement versée en 2023 au titre de l'année 2022.				
Rémunération exceptionnelle	64 200 €	Afin de tenir compte de la priorité donnée à court terme à la maîtrise du cash-flow et de l'endettement, une rémunération exceptionnelle a été mise en place sur la période du premier semestre 2023, conformément à la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale du 21 avril 2023. Le levier d'endettement (dette nette / EBITDA) ayant été atteint, et même dépassé, à fin juin 2023, le montant à payer à Raphaël Bauer a été examiné par le Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance puis validé par le Conseil de Surveillance du 26 juillet 2023.				
Actions de performance et autres plans de rémunération de long terme	0	Aucune action de performance n'a été attribuée à Raphaël Bauer en 2023, ni aucun autre instrument de rémunération de long terme.				
Régime de retraite supplémentaire	0	Aucune rente n'a été versée/attribuée à Raphaël Bauer en 2023 puisqu'il occupe toujours ses fonctions. Le montant brut versé par la Société dans le PERO en 2023 pour Raphaël Bauer s'élève à 14 077 euros.				
Valorisation des avantages en nature	2 798 €	Véhicule de fonction				

Rémunération 2023 des membres du Conseil de surveillance et de son Président

(vote « ex post » – résolutions n° 9 et n° 12)



Cette répartition est conforme à la politique de rémunération du Conseil approuvée par l'Assemblée Générale du 21 avril 2023

Politique de rémunération 2024 de Fabrice Barthélemy – Président du Directoire

(vote « ex ante » - résolution n°13)

Rémunération annuelle	<ul style="list-style-type: none">•Rémunération fixe : 700 000 €•Rémunération variable :<ul style="list-style-type: none">✓Objectifs quantitatifs (= 70%): 70% de la rémunération fixe (140% si surperformance)✓Objectif qualitatif (= 30%): 30% de la remuneration fixe✓Multiplicateur RSE pouvant diminuer ou augmenter le montant de la rémunération variable
Variable long terme (LTI) (3 ans)	<ul style="list-style-type: none">•Eventuelle attribution soumise à l'atteinte d'objectifs de performance et assortie d'une obligation de conservation de 50 % de l'attribution finale
Engagements	<ul style="list-style-type: none">•Indemnités de départ (départ contraint)•Engagement de non-concurrence
Autres avantages	<ul style="list-style-type: none">•Retraite supplémentaire à prestations définies•Mutuelle et prévoyance (régime collectif applicable aux salariés de la Société)•Véhicule de fonction•Assurance chômage (GSC)

Politique de rémunération 2024 de Raphaël Bauer – Membre du Directoire

(vote « ex ante » - résolution n°14)

Éléments perçus par Raphaël Bauer à raison de son contrat de travail.
Il ne perçoit pas de rémunération dans le cadre de son mandat social.

Rémunération annuelle

- Rémunération fixe : 300 000 €
- Rémunération variable :
 - ✓ Objectifs quantitatifs (= 70%): 35% de la rémunération fixe (70% si surperformance)
 - ✓ Objectif qualitatif (= 30%): 15% de la rémunération fixe
 - ✓ Multiplicateur RSE pouvant diminuer ou augmenter le montant de la rémunération variable

Variable long terme (LTI) (3 ans)

- Eventuelle attribution soumise à l'atteinte d'objectifs de performance et assortie d'une obligation de conservation de 33 % de l'attribution finale

Engagements

- Engagement de non-concurrence

Autres avantages

- Prime d'intéressement
- Retraite supplémentaire à cotisations définies (PERO)
- Mutuelle et prévoyance (régime collectif applicable aux salariés de la Société)
- Véhicule de fonction

Politique de rémunération 2024 des membres du Conseil et de son Président

(vote « ex ante » 2024 – résolutions n° 15 à 17)

Enveloppe annuelle

650 000 € – Augmentation de l’enveloppe annuelle afin de disposer de plus de flexibilité et notamment de rémunérer la participation à d’éventuels comités *ad hoc* (résolution n° 15)

Rémunération du Président

Augmentation de la rémunération du Président du Conseil de surveillance compte tenu de l’accroissement de sa charge de travail

Politique de répartition proposée

Conseil de surveillance

Président du Conseil de surveillance	160 000 €
Membre du Conseil de surveillance (hors Président)	35 000 €
Vice-Président du Conseil de surveillance	10 000 €
<i>Pénalité en cas d’absence à une réunion du Conseil de surveillance</i>	<i>3 000 €</i>

Politique de rémunération du Président du Conseil*
(Vote « ex ante » 2024 - résolution n° 16)

Comités du Conseil

Membre de Comité spécialisé (hors Comité RSE et Innovation)	7 000 €
Président de Comité spécialisé (hors Comité RSE et Innovation)	15 000 €
Membre du Comité RSE et Innovation	2 000 €
Président du Comité RSE et Innovation	5 000 €
<i>Pénalité en cas d’absence à une réunion d’un Comité spécialisé</i>	<i>1 000 €</i>

Les membres du Conseil représentant les salariés et les censeurs ne perçoivent pas de rémunération.

Solde à répartir entre les membres de Comités *ad-hoc* non permanents selon l’assiduité et le nombre de réunions.

Rapports des Commissaires aux comptes

Anne-Laure Rousselou
Mazars



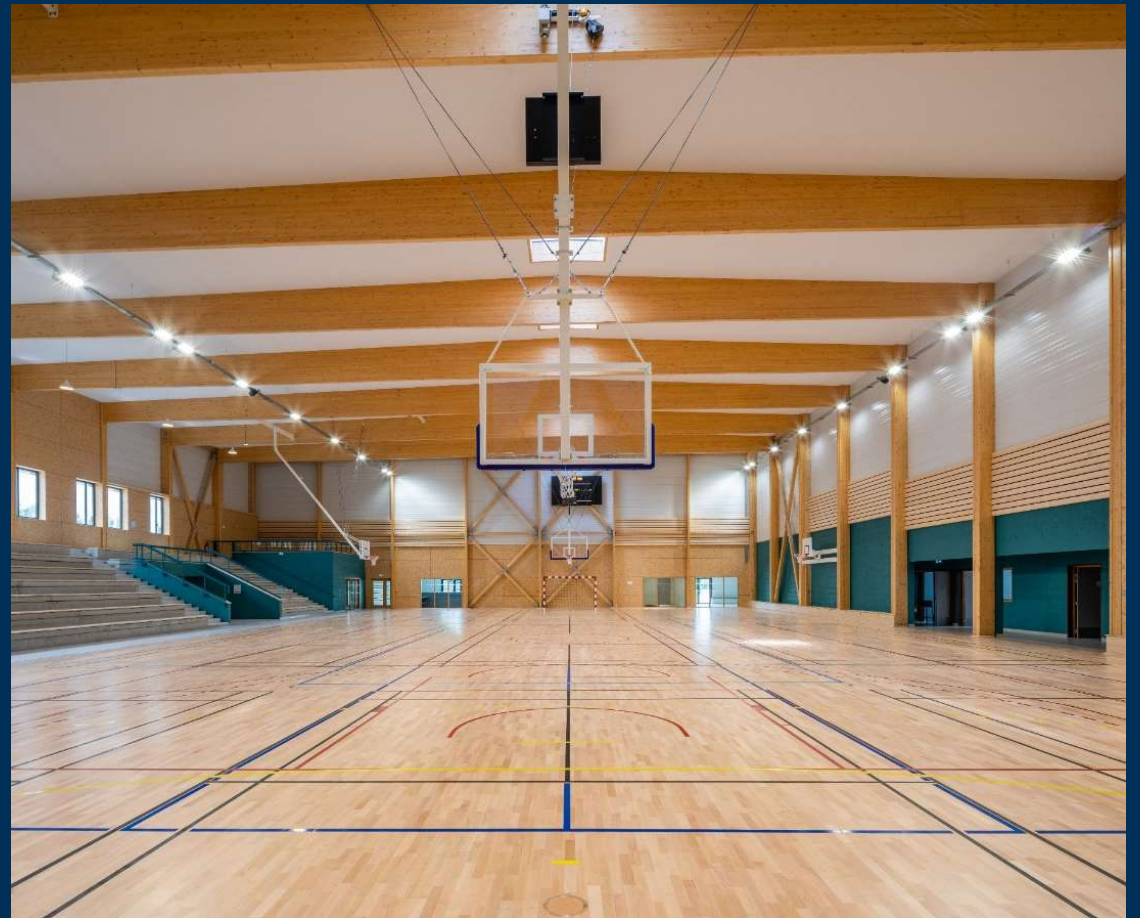
Rapports des Commissaires aux comptes à l'Assemblée Générale

- **Rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2023**
- **Rapport sur les comptes annuels au 31 décembre 2023**
- **Rapport sur les conventions réglementées**
- **Rapport sur l'autorisation d'attribution gratuite d'actions existantes**

Questions des actionnaires



Vote des résolutions



1^{ère} résolution

À caractère ordinaire

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2023

- Résultat net : bénéfice net comptable de 23 910 907,67 euros

2ème résolution **À caractère ordinaire**

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2023

- **Résultat net part du Groupe de 20,4 millions d'euros**

3^{ème} résolution

À caractère ordinaire

Affectation du résultat de l'exercice 2023

- Affectation en intégralité au report à nouveau.
- Report à nouveau, après affectation, s'élevant à 816 582 777,36 euros.

4^{ème} résolution

À caractère ordinaire

Conventions et engagements réglementés

- Convention d'acquisition d'actions Tarkett auprès de Tarkett Participation conclue le 28 juillet 2023
- Autorisée par le Conseil de surveillance du 26 juillet 2023

5^{ème} résolution

À caractère ordinaire

Renouvellement du mandat de Nicolas Deconinck en qualité de membre du Conseil de surveillance pour une nouvelle durée de quatre ans

- Fin du mandat : Assemblée Générale 2028 statuant sur les comptes de l'exercice 2027
- Si le renouvellement est approuvé par l'Assemblée Générale, Nicolas Deconinck continuera à siéger au Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance ainsi qu'au Comité RSE et Innovation

6^{ème} résolution

À caractère ordinaire

Nomination de Marie Deconinck en qualité de membre du Conseil de surveillance pour une durée de quatre ans

- Fin du mandat : Assemblée Générale 2028, statuant sur les comptes de l'exercice 2027

7^{ème} résolution

À caractère ordinaire

Nomination de KPMG SA en qualité de Commissaire aux comptes en charge de la mission de certification des informations consolidées en matière de durabilité

- Pour une durée de deux exercices, expirant lors de l'Assemblée Générale 2026 statuant sur les comptes de l'exercice 2025

8^{ème} résolution

À caractère ordinaire

Nomination de Mazars en qualité de Commissaire aux comptes en charge de la mission de certification des informations consolidées en matière de durabilité

- Pour une durée de deux exercices, expirant lors de l'Assemblée Générale 2026 statuant sur les comptes de l'exercice 2025

9^{ème} résolution

À caractère ordinaire

Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2023

- Information détaillée dans la section 2.3.2 du Document d'enregistrement universel 2023

10^{ème} résolution

À caractère ordinaire

Approbation des éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2023 à Fabrice Barthélemy, Président du Directoire

- Information détaillée dans les sections 2.3.1 et 2.3.6.1 du Document d'enregistrement universel 2023

11^{ème} résolution

À caractère ordinaire

Approbation des éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2023 à Raphaël Bauer, membre du Directoire

- Information détaillée dans les sections 2.3.1 et 2.3.6.2 du Document d'enregistrement universel 2023

12^{ème} résolution

À caractère ordinaire

Approbation des éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2023 à Eric La Bonnardière, Président du Conseil de surveillance

- Information détaillée dans les sections 2.3.2 et 2.3.6.3 du Document d'enregistrement universel 2023

13^{ème} résolution

À caractère ordinaire

Approbation de la politique de rémunération du Président du Directoire pour l'exercice 2024

- Information détaillée dans la section 2.3.5.1 du Document d'enregistrement universel 2023

14^{ème} résolution

À caractère ordinaire

Approbation de la politique de rémunération du membre du Directoire pour l'exercice 2024

- Information détaillée dans la section 2.3.5.2 du Document d'enregistrement universel 2023

15^{ème} résolution

À caractère ordinaire

Fixation du montant global maximum de rémunération alloué annuellement aux membres du Conseil de surveillance

- Fixation du montant à 650 000 euros
- Montant à répartir entre les membres du Conseil de surveillance, incluant le Président
- Pour l'année 2024 et les années suivantes, jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale

16^{ème} résolution

À caractère ordinaire

Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil de surveillance pour l'exercice 2024

- Information détaillée dans la section 2.3.5.3 du Document d'enregistrement universel 2023

17^{ème} résolution

À caractère ordinaire

Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance pour l'exercice 2024

- Information détaillée dans la section 2.3.5.3 du Document d'enregistrement universel 2023

18^{ème} résolution

À caractère ordinaire

Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions

- Prix maximum d'achat : 20 euros par action
- Limite : fixée à 10% du capital social
- Montant global affecté au programme maximum : 30 000 000 euros
- Hors période d'offre publique
- Validité de l'autorisation : 18 mois
- Annule et remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 21 avril 2023

19^{ème} résolution

À caractère extraordinaire

Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/certains mandataires sociaux ou des sociétés liées

- Attribution d'actions existantes
- Soumise à des conditions de performance
- Limite : fixée à 1% du capital social au 26 avril 2024
- Le Directoire fixera la période d'acquisition et le cas échéant, la période de conservation
- Attribution en faveur du Directoire : ne pourra pas représenter plus de 30% des actions visées par l'autorisation et seront soumises à une condition de performance
- Validité de l'autorisation : à compter du 26 avril 2024 et jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024

20^{ème} résolution

À caractère ordinaire

Pouvoirs en vue des formalités

- Pouvoirs pour effectuer les formalités légales consécutives aux décisions de l'Assemblée Générale

Clôture de l'Assemblée

Assemblée Générale
2024

Merci pour votre attention.

